GÉRARD MACHET CONFESSEUR DE CHARLES VII ET SES LETTRES

PAR

PIERRE SANTONI licencié ès lettres

PREMIÈRE PARTIE

LA CARRIÈRE DE GÉRARD MACHET

INTRODUCTION

La personnalité de Gérard Machet a été tirée de l'ombre au XVII^e siècle, grâce aux travaux de Du Peyrat, des frères de Sainte-Marthe, de Launoy et de Bernier. Au XIX^e siècle Vallet de Viriville l'a située dans l'histoire de son temps. La connaissance de Machet a profité ensuite des recherches de Denifle et Châtelain dans les archives vaticanes et universitaires. De nos jours, Machet a intéressé les historiens du préhumanisme (Coville, Liebermann, Simone, Cechetti), en raison de ses relations avec Gerson et Clamanges.

Les registres capitulaires de Notre-Dame de Paris (Archives nationales, LL 110 à 116) et de Saint-Paul de Lyon (Archives du Rhône, 13 G 6) contiennent de nombreux renseignements inédits sur Machet, ainsi que le fonds des suppliques aux Archives du Vatican.

CHAPITRE PREMIER

L'ORIGINE CHAMPENOISE

Gérard Machet naquit peu avant 1380. Son lieu d'origine est encore imprécis : il se situe dans le diocèse de Reims, aux environs de Rethel ou de Signy-l'Abbaye, non loin du village natal du chancelier Gerson.

La famille de Machet n'est connue que par ses lettres, très imparfaitement. L'un de ses neveux, Hugues Machet, fut notaire et secrétaire du roi; un autre s'appelait peut-être Jean de Chapellaines. Machet était en outre apparenté à Jean Gouvion, maître général des monnaies de Languedoc, à Raoul Foucard et à Jean de Maubert, franciscain.

CHAPITRE II

LA CARRIÈRE PARISIENNE (1391-1418)

La carrière universitaire. — C'est sans doute en 1391 que Machet devint boursier du collège de Navarre. En 1403, il en était à sa sixième année de théologie. Il est très vraisemblable qu'il obtint la licence en théologie à la fin de 1410 et qu'il passa maître au mois de février suivant. Il exerça jusqu'en 1418 une régence à la Faculté de théologie. En 1415, lorsque Gerson se rendit au concile de Constance, il délégua à Machet ses prérogatives de chancelier de Notre-Dame pour la collation des grades universitaires. En cette qualité de vice-chancelier, Machet harangua en mars 1416 l'empereur Sigismond, lors de la visite de celuici à l'Université.

Pendant ses études, Machet était entré en relations, au moins épistolaires, avec Nicolas de Clamanges. Il fut le destinataire de près de vingt lettres conservées de ce dernier, écrites entre 1410 et 1415 (dont sept retrouvées récemment par M. Cechetti). Leur amitié très vive connut un froid au moment où Machet passait sa maîtrise en théologie. Clamanges lui adressa en particulier ses trois Collationes super materia concilii generalis. Dans cette correspondance, le goût des lettres antiques importe moins que l'expression de l'amitié et la réflexion sur les problèmes de l'heure.

Au chapitre Notre-Dame. — Machet, qui possédait une prébende du chapitre de Reims, la résigna le 28 juin 1410 pour l'échanger contre une prébende du chapitre de Paris. Il y fut reçu le 2 juillet suivant grâce à la faveur de Gerson. Le chapitre lui confia à partir de 1412 la charge de proviseur de l'Hôtel-Dieu et de nombreuses missions d'administration. Il prêchait ordinairement lors des visites paroissiales.

En avril 1416, Machet fut l'un des juges chargés d'instruire pour le chapitre le procès de Nicolas d'Orgemont. A la fin de 1417, le connétable d'Armagnac voulut obtenir de l'Église un prêt important; dans les discussions auxquelles cette requête donna lieu, Machet fut constamment député par le chapitre.

Le conseiller des Armagnacs. — Machet participa comme universitaire au concile du tyrannicide, réuni à la fin de 1413 à l'initiative de Gerson. A la différence de ce dernier, il demanda un examen approfondi de l'œuvre de Jean Petit, pour laquelle il se montra très sévère. En janvier 1414, il fut l'un des membres de la commission chargée d'examiner en détail la Justification du duc de Bourgogne. Il se prononça finalement pour une condamnation catégorique.

En mai 1416, Machet reçut du duc d'Orléans une somme de cent livres, qui devait être employée au concile de Constance, où se poursuivait le débat

sur le tyrannicide. Le 7 août, au nom de l'Université, il prononca au Parlement un discours dans lequel il demanda à la cour de condamner la Justification du duc de Bourgogne en dépit d'une sentence contraire rendue à Constance.

A la fin de 1417, Machet reçut d'importantes responsabilités du gouvernement armagnac. Il fut, en décembre, l'un des quatre commissaires désignés par ordonnance royale pour examiner les requêtes des bannis et déterminer s'ils devaient ou non bénéficier de l'amnistie. Le mois suivant, il fit partie d'une commission chargée de discuter les conditions de la paix avec le duc de Bourgogne. Au mois de février 1418, il intervint auprès du dauphin Charles en faveur d'une délégation de l'Université qui avait été emprisonnée. Enfin, en avril et mai, il fut l'un des membres de l'ambassade royale envoyée aux conférences de la Tombe pour négocier avec des envoyés du duc de Bourgogne. Un traité fut conclu le 26 mai, mais, le 29, les Bourguignons s'emparaient de Paris. Compromis avec les Armagnacs, Machet s'enfuit sans doute rapidement de la capi-

CHAPITRE III

L'EXIL À LYON (1418-1420)

Le départ de Paris dut rapprocher Machet du dauphin. Il est vraisemblable qu'il participa à l'assemblée réunie à Chinon au début d'août 1418, qui posa les conditions de la paix entre le dauphin et le duc de Bourgogne. En même temps, Machet dut entrer en relations avec Jean Caille, élu des aides du Lyonnais et partisan du dauphin; ces relations apparaissent dès le 31 octobre, lors de la réception de Machet au chapitre Saint-Paul de Lyon.

La raison de la venue de Machet à Lyon ne fut pas la présence de Gerson (qui n'y arriva que l'année suivante), mais le canonicat de Saint-Paul qu'il y possédait depuis quelque temps. Ses relations, sa qualité de maître en théologie. lui valurent la considération de ses collègues. Il prêchait volontiers aux offices paroissiaux. Il intervint dans un conflit de la collégiale avec l'archevêque Amé de Talaru, et, lorsqu'un compétiteur lui disputa son canonicat, le chapitre lui accorda son appui.

Machet restait en relations avec Jean Caille et correspondait avec Pierre d'Ailly. A la fin de 1419, convoqué par le dauphin, il quitta Lyon pendant deux mois et participa alors à une assemblée chargée de préparer une ambassade au pape Martin V. Lorsqu'il revint à Lyon, Gerson s'y était installé: c'est alors que ce dernier dut composer pour lui plusieurs poèmes destinés à le consoler de la perte de ses amis victimes des massacres de Paris. En janvier 1420, le dauphin, passant à Lyon, accorda à Gerson et à Machet une gratification.

Pendant près d'un an, Machet vécut en intimité avec Gerson, qui lui adressait d'autres poèmes et devait résider à Saint-Paul. Après le 16 septembre 1420, Machet fut absent du chapitre. Un peu plus tard, on apprenait qu'il était devenu confesseur du dauphin. En 1423 il résigna son canonicat de Saint-Paul en faveur de Gerson; celui-ci ne l'accepta pas, mais le fit conférer à son secrétaire,

Jacques de Cerizy.

CHAPITRE IV

LE CONFESSEUR DU ROI

Machet dut entrer au service du dauphin à la fin de 1420, en remplacement du confesseur Arnoul Charton et grâce à l'intervention de Jean Cadart, médecin du prince.

De 1420 à 1429. — La disgrâce des conseillers armagnacs, parmi lesquels Cadart, en 1425, n'atteignit pas Machet. Il semble s'être tenu à l'écart des partis. Attaché à Charles VII, il le suivait dans tous ses déplacements.

Machet jouit généralement de la confiance du roi, surtout quand la situation du « royaume de Bourges » devint périlleuse. En 1425, Charles VII demanda au pape pour son confesseur des pouvoirs d'absolution extraordinaires. Ses fonctions de confesseur donnaient à Machet un rang important, peut-être le premier, dans la chapelle du prince. Un valet était attaché à sa personne. Les comptes royaux nous renseignent sur sa rémunération : il recevait au moins six cents livres de pension.

Dès 1422, Charles VII réclama pour Machet un canonicat de Chartres, sans doute en vain. L'année suivante le pape lui conféra une prébende et un archidiaconé de Bourges. En 1425, le chapitre primatial de Lyon accorda à Gerson et à Machet la jouissance à vie de la châtellenie de la Salle de Quincieu, près de Trévoux. La même année, Charles VII recommandait Machet à Martin V. En 1431, Machet avait obtenu une prébende de Narbonne. Bientôt il revendiquait la cure de Montgiscard au diocèse de Toulouse, mais il finit par renoncer à ses prétentions. En 1432 Machet, était en outre prévôt d'Antogny dépendant de l'église Saint-Martin de Tours.

Machet restait en relations avec Gerson, qui lui adressa en 1424 un petit traité, De illluminatione cordis. En 1427, il obtint du pape la faculté de se faire absoudre des cas réservés par un prêtre de son choix.

Machet et Jeanne d'Arc. — Les malheurs du règne avaient rapproché Charles VII de son confesseur, aussi celui-ci put-il jouer un rôle important lors de la venue de Jeanne d'Arc.

Si Machet ne fit pas partie de la commission universitaire chargée d'examiner Jeanne à Poitiers, il s'enquit pourtant de sa conduite avec beaucoup d'attention. En accord avec le traité composé vers le même moment par Gerson au sujet de la Pucelle, il conclut qu'elle était envoyée de Dieu. Le crédit que lui accordait Charles VII permit à Machet d'être présent à deux reprises lorsque Jeanne vint trouver le roi en particulier, spécialement lors de la révélation du fameux « secret ».

Lors de la prise de Troyes en juillet 1429, Machet ne tint pas le rôle important qu'on lui a attribué. Plus tard, dans sa correspondance, il ne fait pas une seule fois allusion à la Pucelle.

De 1429 à 1448. — Avec les années, le crédit de Machet augmenta à la cour, d'autant plus qu'il devint évêque de Castres en 1432. Il apparaît désormais

comme conseiller en titre. Bien qu'il ait penché pour le duc de Bourbon plutôt que pour la maison d'Anjou, il se tint généralement à l'écart des partis. Plutôt qu'avec les princes, il liait amitié avec des gens d'extraction modeste, tels Jacques Cœur, Jean Bureau. Avec ses intrigues, ses déplacements perpétuels, la vie à la cour lui pesait, et il aurait souhaité pouvoir séjourner plus souvent à Paris.

La confiance de Charles VII ne manqua jamais à Machet, bien que, dans les dernières années, la faveur d'Agnès Sorel ait tendu à détacher le roi de son confesseur. Machet parle fréquemment de lui dans ses lettres et fait volontiers son éloge. Il jouait un rôle important dans la collation des bénéfices à la disposition du roi, en particulier à l'occasion de la régale des évêchés vacants, ainsi que dans la distribution des aumônes royales. Sa situation à la cour lui attirait d'innombrables recommandations, et lui-même ne répugnait pas à

jouer de son influence.

Les correspondants de Machet étaient dans leur très grande majorité des ecclésiastiques. A Jacques de Cerizy, il donnait des instructions pour ses aumônes personnelles à Lyon. Avec Adam de Cambrai, Jean Cadart, et parfois Jean d'Etampes, Machet trouvait plutôt dans l'activité épistolaire une évasion des difficultés de la cour. Ses amis étaient surtout des gens de son âge, mais il en avait de plus jeunes, tels Antoine Caille et Jean Mortis, conseillers au Parlement et chanoines de la Sainte-Chapelle, dont il favorisait la carrière. Machet n'avait aucun correspondant en Normandie et en Bretagne, ni en Bourgogne; ceux-ci se rencontrent surtout à Paris, à Lyon et en Dauphiné, à Tours et à Reims. Dans le midi, la presque totalité de sa correspondance était destinée à son évêché de Castres.

Ces lettres nous permettent de suivre Machet pas à pas de 1440 à 1448. Il exprime sa consternation à l'occasion de la Praguerie, son plaisir de séjourner à Paris en 1441, la tristesse profonde que lui imposa un séjour trop long en Lorraine en 1444-1445. Ses dernières lettres sont écrites très peu de temps avant sa mort, alors qu'il était gravement malade d'un œil. Mais il resta en fonction jusqu'à son dernier jour. Il mourut le 17 juillet 1448 et fut enterré à Saint-Martin de Tours.

CHAPITRE V

LE CHAMPION DU GALLICANISME

Gérard Machet déploya de bonne heure la plus grande activité dans la politique ecclésiastique, puisque nous trouvons dès 1423 une lettre que lui adressait Martin V. Il avait une haute idée des conciles dont il attendait la réforme de l'Église, alors qu'il était très sévère à l'égard de la cour de Rome. Cependant le schisme lui faisait horreur et il désapprouva avec vigueur les solutions extrêmes qu'adopta le concile de Bâle.

En 1433, Machet choisit Raoul de la Porte pour procureur à Bâle. Mais, la même année, il prit la défense d'Eugène IV, dont il ne voulait pas remettre

en cause de légimité.

Ses sympathies pour le concile se manifestèrent avec évidence en 1437 : une ambassade bâloise s'était rendue auprès du roi, et Machet la favorisa de

tout son pouvoir. L'année suivante, la Pragmatique Sanction reprenait la plus grande partie des décrets de Bâle; Machet soutint dans l'assemblée de Bourges

la prééminence du concile sur le pape.

Lorsque le concile eut déposé Eugène IV, Machet refusa de le suivre et il n'accepta pas le chapeau de cardinal que lui offrit l'antipape Félix V. A l'assemblée de Bourges de 1440, où il joua un grand rôle, le roi décida de rester dans l'obédience du pape légitime. Machet ne vit pas d'autre solution au schisme que dans la réunion d'un troisième concile, indépendant de ceux de Bâle et de Florence, et il en défendra le projet jusqu'à la fin de 1445. Il mit grand espoir dans une ambassade au pape envoyée par le roi à la fin de 1441. En 1446-1447, il favorisa la légation de l'archevêque d'Aix, Robert Roger. Il entretint de très bonnes relations avec le nouveau pape, Nicolas V, et, vers la fin de sa vie, il souhaitait ardemment l'abdication de l'antipape Félix V.

Cependant Machet défendit toujours avec fermeté la Pragmatique Sanction. Indisposé par l'échec de l'ambassade de 1441, il fit mauvais accueil au nonce Pierre dal Monte, et il réagit violemment quand celui-ci eut taxé la Pragmatique Sanction d'hérésie. A Nancy, à la fin de 1444, il s'employa de toutes ses forces

à faire échouer le projet de concordat mis en avant par le nonce.

Noël Valois a attribué à Machet un projet de discours où il est fait mention de la fausse Pragmatique, dite de saint Louis. Cette attribution a été critiquée, elle est cependant extrêmement vraisemblable. Le morceau doit se rapporter aux négociations de Nancy, mais nous ne saurions préciser le rôle de Machet

dans l'apparition de cette fausse Pragmatique.

Machet se rendait compte que la Pragmatique Sanction n'avait pas que des partisans en France. Il rencontrait des résistances jusque dans son diocèse de Castres. Il accorda généralement son appui aux évêques élus canoniquement, Jean Michel à Angers, Guillaume Chartier à Paris. Mais il n'était pas assez détaché du point de vue de la cour, et ne percevait pas l'incohérence profonde de la politique royale en la matière. Lors de l'affaire de l'évêché de Clermont, en 1445, égaré par son amitié pour le candidat royal, il oublia proprement son zèle pour la Pragmatique Sanction.

CHAPITRE VI

L'ÉVÊQUE DE CASTRES

En 1432, Eugène IV pourvut Gérard Machet de l'évêché de Castres. Bien qu'on lui ait proposé l'archevêché de Tours en 1440, Machet conserva son siège jusqu'à sa mort. Une translation à Béziers en 1444 resta sans effet.

Comme il résidait à la cour, Machet dut exercer son ministère par l'intermédiaire de vicaires généraux. Les premiers, Guillaume Fusée, Pierre Martin, étaient en même temps officiaux. Ensuite les deux fonctions furent séparées et nous trouvons comme vicaires généraux Guillaume Boucher, familier de Machet, Pierre du Vaucel, maître du collège de Navarre, et Jean de Coffey. Ce dernier menait grand train de vie et s'attira des inimitiés; Machet s'efforça d'apaiser les difficultés. A ses officiaux, il recommandait de ne pas abuser des

excommunications : ce furent l'abbé de Saint-Jacques de Jocou, hostile à la Pragmatique Sanction, puis Jacques Ferrier et Pierre de Bonnesaigne.

Machet eut le souci de travailler à achever le chœur de sa cathédrale. Pour cette œuvre il obtint du pape des indulgences; vers la fin de sa vie, il lui réservait les fruits de son évêché. Il se préoccupait de faire accomplir les visites pastorales; son voisin, l'évêque de Lavaur, s'en chargea plusieurs fois.

Le chapitre de Castres vivait sous la règle de saint Benoît, mais l'observance s'y était relâchée. En 1436, Machet demanda au concile de Bâle des pouvoirs spéciaux pour y accomplir une réforme; en même temps il adressait aux chanoines des lettres sévères. Plus tard, il les félicita de leurs progrès. En 1448, il obtint de Nicolas V des bulles pour la réorganisation du chapitre, mais nous ne savons pas si celle-ci put être menée à bien.

Aux autres religieux de Castres (dominicains, franciscains, chartreux, clarisses), ainsi qu'à la collégiale voisine de Burlats, Machet adressa souvent de longues exhortations inspirées de saint Paul. Il avait grande confiance dans le prieur des dominicains, Guillaume Boisson, et surtout dans le prieur de la chartreuse, Pierre Mazelier.

CHAPITRE VII

LE PROTECTEUR DE L'UNIVERSITÉ

Aussitôt après la reprise de Paris par Charles VII, en 1436, nous trouvons une requête de l'Université à Machet. Celui-ci s'efforça constamment de la favoriser, en particulier dans la personne des ambassadeurs qu'elle envoyait souvent auprès du roi. Cela n'empêcha pas l'Université de tomber en 1446 sous la juridiction du Parlement.

Le chancelier de Notre-Dame, Jean Chuffart, n'étant pas docteur en théologie, Machet s'efforça en vain d'obtenir sa résignation en faveur de Gilles Carlier ou de Martin Berruier; en 1442, Eugène IV chargea Machet et Pierre de Versailles de l'informer du statut de la chancellerie; deux ans plus tard, le pape, sans ôter sa charge à Jean Chuffart, ordonna qu'elle ne devrait plus être conférée qu'à des théologiens.

Pendant son séjour à Paris, en 1441, Machet reprit ses leçons, comme doyen de la Faculté de théologie. Il s'efforça d'apaiser un conflit entre les séculiers et les mendiants. Sa sympathie allait aux premiers, mais il tâcha d'être toujours équitable envers les réguliers. Il aurait voulu venir plus souvent à Paris pour régler lui-même ces problèmes.

La sollicitude de Machet se manifestait surtout en faveur des théologiens dont il souhaitait multiplier le nombre, pour faire retrouver à l'Université son ancien prestige et son audience dans toute l'église. Il faisait fréquemment parvenir des subsides aux bacheliers qu'il exhortait à lire les Sentences.

Sa fonction de confesseur du roi faisait de Machet l'administrateur du collège de Navarre; c'était à lui qu'il revenait de distribuer les bourses. En 1439, il institua proviseur Étienne de Clamanges, puis, en 1443, il établit principal

Pierre du Vaucel, en remplacement de Guillaume Evrard, en dépit des nombreuses recommandations qui lui avaient été adressées pour Jean de l'Olive.

CHAPITRE VIII

LES LETTRES DE GÉRARD MACHET

Le manuscrit de la Bibliothèque nationale lat. 8577 est constitué presque entièrement par le recueil de trois cent quatre-vingt-douze lettres de Machet. Il dut être composé pour Machet lui-même, en 1445 et 1446, et continué jusqu'à sa mort. Bien que les sujets abordés fussent souvent prosaïques, ce n'était pas un registre d'affaires, et Machet lui attribuait certainement quelque valeur littéraire.

Trois lettres seulement sont en français (dont deux adressées à des religieuses). La plupart ne sont pas très longues : une seule prend l'allure d'un traité sur la musique sacrée. Machet ne fait pas la chronique de la cour, et il se dispense souvent de raconter ce qui s'y passe. Il ne fait qu'évoquer les évènements, pour les considérations religieuses ou morales qu'ils lui inspirent.

Un des développements préférés de Machet est l'éloge de l'amour (caritas), qui emplit des lettres entières à Jean Cadart. Il évoque volontiers le plaisir d'échanger des lettres. Les réflexions sur l'actualité sont généralement pessimistes, et les développements sur la malice des jours prennent parfois des accents d'éloquence sacrée.

L'inspiration littéraire est souvent courte, et n'est, pour ainsi dire, jamais originale. Machet n'a pas comme Gerson la gravité du théologien et du mystique. Il se rapproche plutôt de Clamanges, avec un style moins soigné et moins de délicatesse. Il cite volontiers les auteurs anciens, surtout Virgile, Térence et Horace, mais aussi Ovide et Boèce.

Ce n'est qu'avec des amis de sa génération, tel Adam de Cambrai, que Machet manifeste un goût véritable pour la littérature classique. Mais les préoccupations littéraires sont absentes de ses relations avec l'Université, où il favorisait la théologie traditionnelle. Il n'a en rien annoncé, ni provoqué l'essor de l'humanisme que l'Université connaîtra quelque temps après sa mort.

DEUXIÈME PARTIE

ÉDITION

Édition des trois cent quatre-vingt-douze lettres conservées de Gérard Machet.